

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

SEANCE du 21 mars 2025 :

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, COHAS Régine, BOURSIER Adeline, ROCHIGNEUX Didier, COMBE Emilie, GIBERT Marie-Anne, MASSACRIER Marie-Claude, DUCHEZ Stéphane, SEFERIAN Sandrine.
GRANGE Jean-François (arrivée à 20h15)

Absents : JOUIN Nicolas pouvoir donné à A. BOURSIER, GARIN Maximilien pouvoir donné T. GOUBY, DELHOMME Baptiste

Secrétaire de séance : ROCHIGNEUX Didier

Objet : *Vote des taux des impôts locaux 2025*

Monsieur le Maire rappelle que les taux des différentes taxes (taxe du foncier bâti, taxe du foncier non bâti et taxe habitation) doivent être votés et présente différents éléments afin d'étudier les taux d'imposition 2025.

Après étude de plusieurs simulations et divers débats, Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter les taux et de les laisser identiques à ceux de l'année dernière, l'inflation augmente déjà les bases.

Après avoir ouï l'exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de voter les taux de référence suivants :

TFPB : 25.40 %
TFNB : 39.49 %
TH : 5.69 %

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL

le 21 mars 2025

Le Maire

Thierry GOUBY



Le secrétaire de séance,

Didier ROCHIGNEUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20250321-2025-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2025
Publication : 25/03/2025